



Délibération
N° 2021-042

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : Motion déposée par Marie-Hélène Padovani

Objet : Soutien inconditionnel aux personnels de la maternité de la clinique Maynard

Date de la convocation : 27/05/2021

SEANCE DU 01 JUIN 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le premier juin à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles,

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,

M. COVILLI Pierre-Antoine, a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,

M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. SCANIGLIA Didier,

M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,

Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier,

Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme FILIPPI Augusta.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 15

Absents : 2

Représentés : 6

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

CONSIDERANT les discussions en cours relatives au projet de fusion de la maternité de la clinique Maynard avec la maternité de l'hôpital de Bastia,

CONSIDERANT les discussions de ces dernières heures qui n'ont pas permis de rassurer les personnels,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

APPORTE son soutien inconditionnel aux personnels de la maternité de la clinique Maynard dans leurs revendications.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210601-00822021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2021